

COMMUNIQUE DE PRESSE

100 % des banques baissent leurs taux de crédit en avril sur 20 ans et moins*

Paris, le 3 avril 2012 – La baisse des taux de crédit immobilier se poursuit en avril pour l'ensemble des banques pour les crédits inférieurs à 20 ans, alors que certaines remontent leurs taux sur les durées longues. A 4,12 % en moyenne sur 20 ans, les taux sont actuellement très favorables et pourraient rester ainsi orientés dans les mois à venir. Certains emprunteurs pourraient même avoir intérêt à renégocier leur emprunt, notamment ceux qui ont souscrit un crédit en 2008.

100 % des banques baissent leurs taux sur les durées inférieures à 20 ans

A ce jour, la totalité des grilles de taux reçues pour avril affichent des baisses sur les durées de 20 ans ou moins, de 0,14 point en moyenne et jusqu'à 0,30 point pour certaines. En revanche, on note quelques hausses de 0,15 à 0,20 point pour les crédits sur 25 et 30 ans, ces établissements cherchant à privilégier les durées les plus courtes. Même si les taux moyens reculent sur toutes les durées, l'écart se creuse entre les taux sur 20 et 25 ans (0,26 point en avril contre 0,17 point en janvier).

« Les banques ont des ambitions de conquête et ont la possibilité de mener cette politique de taux offensive tout en conservant des marges convenables. Certaines cherchent même actuellement à gagner des parts de marché sur le crédit immobilier et offrent ainsi des taux très avantageux avec des possibilités de négociation pour les dossiers de qualité » explique Hervé Hatt, directeur général de meilleurtaux.com.

Evolution des taux moyens* en 2012

	OAT 10 ans	Taux moyen sur 15 ans	Taux moyen sur 20 ans	Taux moyen sur 25 ans	Taux moyen sur 30 ans
Janvier	3,18 %	4,05 %	4,31 %	4,48 %	4,90 %
Février	2,98 %	4,02 %	4,28 %	4,46 %	4,90 %
Mars	2,83 %	3,95 %	4,20 %	4,43 %	4,86 %
Avril	2,87 %	3,87 %	4,12 %	4,38 %	4,79 %

*Hors assurance

Source : meilleurtaux.com

Renégocier son crédit, c'est peut-être le moment...

Compte tenu de la baisse des taux de crédit immobilier, **il pourrait être intéressant pour certains emprunteurs de renégocier leur crédit immobilier souscrit à taux révisable ou durant l'année 2008 lorsque les taux atteignaient plus de 5 % sur 20 ans.** « On considère que renégocier son crédit est intéressant lorsque l'écart de taux est supérieur à 0,80 ou 1 point, et ce en raison des frais engendrés par cette opération (indemnités de remboursement anticipé, frais de dossier). Des emprunteurs ayant souscrit des crédits à plus de 4,70 % ou à taux révisables peuvent, avec un bon dossier, obtenir actuellement des taux fixes compris entre 3,80 % et 4,10 % sur 20 ans... Et s'ils peuvent diminuer la durée du crédit en remboursant la même mensualité, l'économie potentielle est plus importante » explique Sandrine Allonier, responsable des études économiques de meilleurtaux.com.

*sur la base des grilles reçues au 3 avril

À propos de Meilleurtaux – www.meilleurtaux.com

Depuis sa création en 1999, Meilleurtaux conseille les particuliers à la recherche d'un crédit immobilier. Il les met en relation avec les établissements bancaires susceptibles de leur accorder la meilleure solution de financement (taux du crédit, assurance de prêt, etc.), compte tenu de leur profil et de leur projet. L'offre de Meilleurtaux s'est étendue aux autres crédits et à l'assurance. Les services sont accessibles à partir du site Internet www.meilleurtaux.com, via les plates-formes téléphoniques, ou auprès de l'une des 160 agences à Paris et en région.

Contacts presse

Sandrine Allonier / Franck Lethorey
Tél. : 01 41 97 98 67 / 01 41 97 99 14
communication@meilleurtaux.com
twitter.com/meilleurtauxcom